
AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance du 16 février 2021 :

Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
2020-0222	1091, chemin Boréal	Vc 909	• Implantation d'une plateforme d'accès existante et d'un quai existant

2. Conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 et 2020-0074 des 4 juillet et 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures pendant la consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.
3. Toute personne intéressée pourra faire parvenir ses questions et commentaires concernant les demandes de dérogations mineures, par écrit, au plus tard le 15 février 2021, à 17 heures, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

*** Attention aux délais postaux applicables ***

- Par courriel à l'adresse suivante : greffe@vsadm.ca
4. Un rapport des questions et des commentaires reçus sera déposé au conseil municipal avant la prise de décision par rapport aux dérogations mineures.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 janvier 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière